

**PROGRAMME DE VEILLE 2019 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 32 CONCERNANT LAGARDERE SCA

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG publie depuis 1998 un code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations de l'AFG sur le gouvernement d'entreprise » (dernière mise à jour en 2019) et alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que la loi de sécurité financière du 1er août 2003 rend obligatoire l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC et demande aux sociétés de gestion d'indiquer les motifs pour lesquels elles ne les auraient pas exercés.

SCA

LAGARDERE SCA

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 10 MAI 2019

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

▪ **RESOLUTION 18 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 :
Titre I-C 1-2 (b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- RESOLUTION 19 : Option de sur allocation (green-shoe)

Analyse

La résolution 19 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 18 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 :
Titre I-C 1-2 (b)

L'AFG recommande que les autorisations d'augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité obligatoire, potentiellement cumulées, soient limitées à 10% du capital.

GOUVERNANCE

1 Composition du conseil de LAGARDERE SCA

Le conseil de LAGARDERE SCA comportera, à l'issue de l'assemblée générale 100 % de membres libres d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Xavier de Sarrau	Président	Libre d'intérêts	100%	M	68	CH	9	2022	0	2	P		
<input checked="" type="checkbox"/>	Jamal Benomar		Libre d'intérêts	100%	M	62	MA	1	2023	0	1			
	François David		Libre d'intérêts	100%	M	77	FR	11	2020	0	1	M	P	P
	Nathalie Andrieux		Libre d'intérêts	100%	F	53	FR	7	2020	0	3	M		
	Martine Chêne		Libre d'intérêts	66,66%	F	68	FR	11	2021	0	1			
	Yves Guillemot		Libre d'intérêts	100%	M	58	FR	5	2022	2	2			
	Soumia Malinbaum		Libre d'intérêts	100%	F	57	FR	6	2021	0	2		M	M
	Hélène Molinari		Libre d'intérêts	100%	F	56	FR	7	2020	0	2		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Gilles Petit		Libre d'intérêts	n.a	M	63	FR	Nouve au	2023	0	2			
	Aline Sylla-Walbaum		Libre d'intérêts	100%	F	46	FR	6	2021	0	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Susan M. Tolson		Libre d'intérêts	100%	F	57	US	8	2023	0	4			
	Patrick Valroff		Libre d'intérêts	100%	M	70	FR	9	2022	0	2	M		

2 Spécificités

- Les statuts de la société LAGARDERE SCA comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de quatre ans.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.

✂

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET